SOCIÉTÉ MODERNE DE CÉRAMIQUE "SOMOCER.SA" TEXTE DES RÉSOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ du 13/06/2009.

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité et dans tous ses détails, comme elle approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2008 un résultat net après modifications comptables bénéficiaire s'élevant à TND 4 420 336,922

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'au Directeur Général pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2008 comme suit :

| Bénéfice net de l'exercice 2008 | 4 420 336,922 Dinars | | | |
|-------------------------------------|-----------------------|--|--|--|
| (+) Résultat reportés | 1 315 105,423 Dinars | | | |
| Base de calcul de la réserve légale | 5 735 442,345 Dinars | | | |
| (-) Réserves légales (5%) | - 286 772,117 Dinars | | | |
| Bénéfice disponible | 5 448 670,228 Dinars | | | |
| (-) Dividendes | -1 155 000,000 Dinars | | | |
| Résultat à reporter | 4 293 670,228 Dinars | | | |

Cette résolution est adoptée à la majorité, soit 14 532 423 voix sur les 14 532 443 présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, tel que prévu par l'article 200 et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve toutes les conventions réglementées qui y sont énumérées. Elle approuve aussi toutes les autres opérations conclues avec les parties liées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à six mille deux cent cinquante dinars (6 250 dinars), le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chacun des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2009.

SIXIEME RESOLUTION

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du Marché Financier, le Conseil d'Administration informe l'Assemblée Générale Ordinaire, que la société a reçu, courant l'exercice 2008, les déclarations suivantes de franchissement de seuil :

- 1- A la baisse de 5% de la société SOTEX
- 2- A la hausse de 10% de M.Lotfi Abdennadher
- 3- A la baisse de 10% de M.Lotfi Abdennadher

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité et dans tous ses détails, comme elle approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers consolidés ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2008 un résultat net après modifications comptables bénéficiaire s'élevant à 4 837 113,632 TND.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la tenue tardive de l'assemblée Générale relative aux états financiers consolidés du Groupe SOMOCER pour les exercices 2003, 2004, 2005, 2006 et 2007, et ce, sans conséquence ni préjudice, et exonère le conseil d'administration pour le retard enregistré par rapport aux délais réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice **2003**, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité et dans tous ses détails, comme elle approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2003 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2003 un résultat net après modifications comptables bénéficiaire s'élevant à TND 2 428 186

DIXIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice **2004**, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité et dans tous ses détails, comme elle approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2004 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2004 un résultat net après modifications comptables bénéficiaire s'élevant à TND 4 949 671,863 TND

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

ONZIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice **2005**, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité et dans tous ses détails, comme elle approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2005 tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2005 un résultat net après modifications comptables déficitaire s'élevant à 6 435 589,501 TND.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DOUZIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice **2006**, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité et dans tous ses détails, comme elle approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2006 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2006 un résultat net après modifications comptables déficitaire s'élevant à 1 376 916,939 TND.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TREIZIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice **2007**, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité et dans tous ses détails, comme elle approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2007 un résultat net après modifications comptables bénéficiaire s'élevant à 4 593 484,356 TND.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE TEXTE DES RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 13/06/2009.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire sur proposition du Conseil d'Administration, décide que le capital social qui est actuellement de Vingt trois Millions Cents milles (23 100 000) Dinars, soit augmenté de Un Million cent cinquante cinq milles (1 155 000) Dinars, pour le porter ainsi à Vingt quatre Millions deux cents cinquante cinq milles (24 255 000) Dinars à prélever du compte « résultats reportés » et par la création et l'émission de un million cent cinquante cinq Milles (1 155 000) actions nouvelles de Un (01) Dinar chacune

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide que les un millions cent cinquante cinq Milles (1 155 000) actions nouvelles soient attribuées aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'Une (01) action nouvelle pour Vingt (20) actions anciennes et seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter du 1^{er} janvier 2009.

Cette résolution est adoptée l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée Générale décide de modifier, comme suit, l'article 6 des statuts.

Article 6 : Capital social

Le capital social est fixé à la somme de Vingt quatre Millions deux cents cinquante cinq milles (24 255 000) Dinars. Il est divisé en Vingt quatre Millions Deux Cents cinquante cinq Milles (24 255 000) actions de Un(01) Dinar chacune. Le reste de l'article demeure sans changement.

Cette résolution est adoptée l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère ses pouvoirs au conseil d'administration à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires conduisant à cette augmentation et d'en constater la réalisation.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

SOMOCER

Bilan au 31 Décembre 2008 (Exprimé en Dinars Tunisiens)

| <u>Actifs</u> | Notes | <u>déc-08</u> | <u>déc-07</u> |
|---|-------|-------------------|-------------------|
| ACTIFS NON COURANTS | | | |
| Actifs Immobilisés | | | |
| • Immobilisations incorporelles | IV.1 | 2 134 178 | 1 426 435 |
| • Moins : amortissements | IV.1 | -531 722 | -447 947 |
| • Immobilisations corporelles | IV.2 | 59 587 148 | 54 467 911 |
| • Moins : amortissements | IV.2 | -36 175 041 | -33 787 376 |
| • Immobilisations financières | IV.3 | 20 578 109 | 14 756 938 |
| • Moins : provisions | IV.3 | - | - |
| Total des actifs immobilisés | | 45 592 672 | 36 415 961 |
| Autres actifs non courants | IV.4 | 80 618 | 68 428 |
| Total des actifs non courants | | <u>45 673 289</u> | <u>36 484 389</u> |
| <u>ACTIFS COURANTS</u> | | | |
| • Stocks | IV.5 | 18 255 675 | 13 906 312 |
| • Moins : provisions | | -683 406 | -517 001 |
| • Clients et comptes rattachés | IV.6 | 23 796 380 | 28 011 445 |
| • Moins : provisions | IV.6 | -7 566 733 | -7 776 352 |
| • Autres actifs courants | IV.7 | 4 893 458 | 5 763 893 |
| • Moins : provisions | IV.7 | -396 558 | -315 823 |
| • Autres actifs financiers | IV.8 | 450 000 | 800 000 |
| • Liquidités et équivalents de liquidités | IV.9 | 385 769 | 608 110 |
| Total des actifs courants | | <u>39 134 584</u> | <u>40 480 585</u> |
| Total des actifs | | <u>84 807 874</u> | <u>76 964 974</u> |

SOMOCER

Bilan au 31 Décembre 2008 (Exprimé en Dinars Tunisiens)

| Capitaux Propres et Passifs | Notes | <u>déc-08</u> | <u>déc-07</u> |
|--|-------|-------------------|-------------------|
| Capitaux propres | | | |
| • Capital social | | 23 100 000 | 21 000 000 |
| • Réserves | | 13 724 282 | 13 437 449 |
| • Autres capitaux propres | | 450 089 | 717 909 |
| • Résultats reportés | | 4 293 670 | 3 415 105 |
| Total des capitaux propres avant résultat | IV.10 | 41 568 041 | 38 570 463 |
| • Résultat de la période | | 0 | 0 |
| Total des capitaux propres avant affectation | | <u>41 568 041</u> | <u>38 570 463</u> |
| Passifs | | | |
| PASSIFS NON COURANTS | | | |
| • Emprunts | IV.11 | 5 215 856 | 5 140 777 |
| • Provisions pour risque | IV.12 | 32 598 | 51 304 |
| Total des passifs non courants | | <u>5 248 454</u> | <u>5 192 081</u> |
| PASSIFS COURANTS | | | |
| • Fournisseurs et comptes rattachés | IV.13 | 17 782 521 | 12 139 530 |
| • Autres passifs courants | IV.14 | 3 360 783 | 2 678 444 |
| Autres passifs financiers | IV.15 | 12 546 293 | 14 336 196 |
| • Concours bancaires | IV.16 | 4 301 782 | 4 048 198 |
| Total des passifs courants | | <u>37 991 379</u> | 33 202 368 |
| Total des passifs | | 43 239 833 | <u>38 394 450</u> |
| Total des capitaux propres et des passifs | | <u>84 807 873</u> | <u>76 964 913</u> |

Tableau de variation des capitaux propres

En DT

| | Capital social | Réserves légales | Réserves statutaires | Primes liées au capital | Résultats reportés | Subventions d'investissements | Modification Comptable | Résultats de l'exercice | total |
|---|----------------|------------------|-------------------------|----------------------------|-----------------------|----------------------------------|---------------------------|----------------------------|------------|
| Solde au 31/12/2007 | 21 000 000 | 960 360 | 1 081 645 | 11 215 762 | -431 682 | 717 909 | 0 | 4 026 530 | 38 570 524 |
| Affectation bénéfices 2007 | | 179 742 | | | 3 846 788 | | | -4 026 530 | 0 |
| Augmentation du capital du 30/05/2008 | 2 100 000 | | | | -2 100 000 | | | | 0 |
| Subvention d'investissement -amt subvention | | | | | | -267 820 | | | -267 820 |
| Résultat de l'exercice 2008 | | | | | | | | 4 420 337 | 4 420 337 |
| Solde au 31/12/2008 | 23 100 000 | 1 140 102 | 1 081 645 | 11 215 762 | 1 315 105 | 450 089 | 0 | 4 420 337 | 42 723 042 |
| Affectation bénéfices 2008 | | 286 772 | | | 4 133 565 | | | -4 420 337 | 0 |
| Distribution de dividendes | | | | | -1 155 000 | | 0 | 0 | -1 155 000 |
| Solde au 31/12/2008 | 23 100 000 | 1 426 874 | 1 081 645 | 11 215 762 | 4 293 670 | 450 089 | 0 | 0 | 41 568 041 |

0